



Ecommoy

Commune d'Ecommoy
Place du Général de Gaulle
72220 ECOMMOY

☎ 02 43 42 10 14 - ✉ mairie@eccommoy.fr

Partie à compléter par le demandeur

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON DE 3EME CATEGORIE

Toute demande doit être adressée à Monsieur le Maire 1 MOIS AVANT la manifestation

NOM de l'Association-Entreprise-Administration

représentée par : NOM Prénom

en qualité de Président Secrétaire Trésorier sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons 3^{ème} catégorie

à l'occasion de

adresse de la buvette :

Date du début Heure de début de la venteH.....

Date de fin Heure de fin de la vente.....H.....

Demande faite à, le 20.....

Signature manuscrite

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : /

(Partie complétée par la commune)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné Sébastien GOUHIER, Maire de la Commune d'Ecommoy

Vu la demande ci-dessus,

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1 et L. 3334-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 21228 et L. 2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015 077 008 du 18 mars 2015 portant sur la réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans la Sarthe (à savoir une fermeture au plus tard à **2 heures du matin et le respect des zones protégées du département**).

Arrête :

M¹.....

Représentant l'association-entreprise-administration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à l'occasion de²

à³.....

du..... àheures.....

au..... à.....heures.....

Copie de cette présente autorisation sera adressée au pétitionnaire et à la gendarmerie d'Ecommoy.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à ECOMMOY, le..... 20.....

Le Maire,

Sébastien GOUHIER

INFORMATIONS

IMPORTANT :

- Établir une demande à l'occasion de chaque manifestation.
- Chaque association ne peut prétendre qu'à **5 autorisations par année civile**.
- Enceintes sportives : **10 autorisations par année civile** pour les groupements sportifs agréés.

La demande concerne une autorisation de vente de 3^{ème} catégorie :

Première catégorie - Boissons du 1^{er} groupe : Eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat ...

Pour les demandes de 1^{ère} catégorie, il n'est pas nécessaire de remplir le document ci-dessous car la vente n'est plus soumise à autorisation.

Troisième catégorie – Boissons des 3 premiers groupes :

Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, de framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Attention...

L'autorisation d'ouverture peut être refusée si la buvette se situe dans ces zones protégées.

Toute absence d'autorisation municipale peut entraîner un procès-verbal de fermeture immédiate de la buvette et être punie d'une amende.

Le détenteur d'une autorisation d'ouverture de buvette est assimilé à un débitant de boissons.

Sa responsabilité peut être engagée en cas de non-respect de la législation.

ENGAGEMENT

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique,

Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.

- Atteste l'exactitude des renseignements de la présente fiche.
- Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ci-joint et donner mon consentement. **Voir page suivante**

À ECOMMOY, le

Signature, précédée de « Lu et approuvé »

Mentions légales

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 mai 2018.

Protection des données personnelles :

Notre politique de protection de la vie privée vous permet d'en savoir plus sur la collecte et le traitement de vos données personnelles ainsi que sur vos droits. Si vous souhaitez accéder, faire modifier, mettre à jour ou supprimer vos coordonnées adressez une demande à : mairie@ecommoy.fr ou Mairie Place du Général de Gaulle – 72220 ECOMMOY

Identité du responsable du traitement :

Les données personnelles sont collectées par : Mairie Place du Général de Gaulle – 72220 ECOMMOY
- Tel : 02 43 42 10 14

Les traitements relatifs à vos données personnelles et finalités :

Les renseignements transmis dans le cadre de la demande d'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie font l'objet d'un traitement obligatoire pour la réalisation du document. Ces données ne peuvent être en aucun cas cédées à des partenaires commerciaux.

Quels destinataires ?

Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, le maire, les élus et les agents municipaux de la commune et la gendarmerie.

Pendant quelle durée ?

Concernant la base de données : La durée ne pourra excéder la période d'un an car les dossiers sont à renouveler chaque année. Pour les archives : vos données seront conservées pendant 2 ans à compter de la dernière prise de contact avec l'utilisateur.

Quels sont vos droits ?

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez de droits d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant, ainsi que d'un droit de consultation de la liste des traitements mis en œuvre par la Mairie d'Ecommoy.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@sarthe.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. contact@cnil.fr »

Consentement (cochez la case) :

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient traitées par les services de la Ville d'Ecommoy pour permettre de répondre à ma demande d'ouverture temporaire du débit de boisson.

Date et signature